

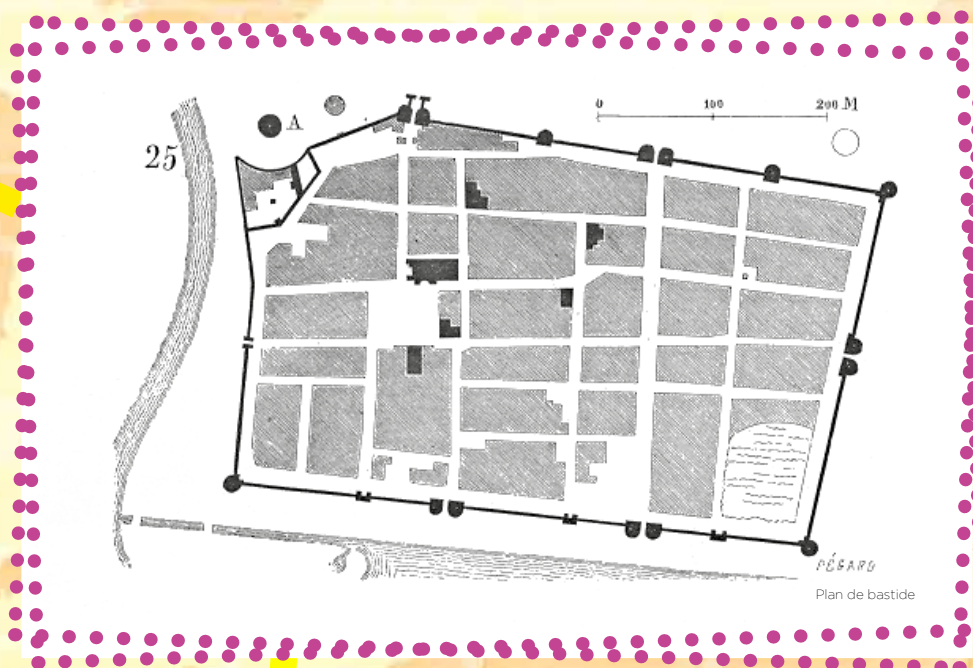
Entre le XII^e et le XIII^e, des dizaines de bastides ont été édifiées en Gascogne. Ces créations s'étalent de 1255 (fondation de Montréal) à 1322 (fondation de Plaisance).

Ces bastides sont des villages neufs bâtis le plus souvent sur des terrains vierges de constructions (espaces boisés par exemple) comme à Fleurance ou à Gimont, mais elles reprennent parfois un noyau préexistant (ex : Jegun ou Miradoux).

Des chartes sont rédigées pour officialiser les nouveaux villages :

- une charte de paréage entre l'autorité fondatrice (ex : le comte d'Armagnac, les représentants des rois de France ou d'Angleterre) et les propriétaires de terrains (souvent des seigneurs ecclésiastiques)
- une charte de coutumes qui précise les droits et les devoirs des habitants. Il s'agit d'attirer de nombreux habitants et plus la charte de coutumes est avantageuse, plus les candidats sont nombreux...

Les fondateurs ont également divers intérêts dans la fondation de ces bastides : elles permettent de marquer le territoire dans un contexte de guerre fréquente entre souverains français et anglais mais aussi entre les seigneurs locaux entre eux. Les fondations apportent également des revenus supplémentaires grâce aux divers impôts et taxes payés par les colons ou les marchands lors des marchés et des foires.



Jeu

V B L Z N F M I R A N D E T T O F
 O I A A V A L E N C E H B U P X R
 N U L R M X Q E K F E Q M P S I A
 B U L L C O U G U F T I K K S X N
 A Y A A E E N M I R A D O U X Q C
 R N E O D F L T Q L A L V A X M E
 R H F A S P R O J E I N C Z D V S
 A O U M Z A O A N O G A C E P C C
 N U S U V V C H N N I U Y E E E A
 F E R J I I O A M C E E Y Y Y P S
 G O F I Z E L H O H H U T T U Y A
 O V U A M W O B N J E E D T A S S
 O R Y R W O G S T C N D Y B S H A
 R I U T C F N F R E K Y O H V O W
 U E U T N E E T E C Z I E I O Q M
 B E L V K Z S U A D J O D V B L A
 K J V X X M I E L A N U Y I H G Y

Villefranche	Barcelonne	Valence
Barran	Fources	Francescas
Pavie	Montreal	Mielan
Fleurance	Cologne	Miradoux
Aurimont	Mirande	Lamontjoie

LEXIQUE

Bastide : village créé au Moyen Age par décision seigneuriale afin d'attirer une population nouvelle.

Charte : texte officiel qui définit les droits et les devoirs des seigneurs et des habitants.

Seigneur : personne (noble ou ecclésiastique) qui possède une seigneurie, une terre sur laquelle il exerce son autorité.

Moyen Age : période séparant l'Antiquité de l'époque moderne, s'étendant sur un millénaire entre le V^e et le XV^e siècle.

FRISE CHRONOLOGIQUE

1255

fondation de Montréal, 1^{ère} bastide d'Armagnac

1278

fondation de la bastide de Barran par l'Archevêque d'Auch, Amnieu II en paréage avec le Comte d'Armagnac-Fezensac, Géraud V

1281

fondation de Mirande par l'abbé de Berdoues et le comte d'Astarac, Bernard IV

1284

fondation de Cologne par le sénéchal Eustache de Beaumarchais (représentant du roi de France et du comte de Toulouse) en paréage avec le seigneur local Otton, vicomte de Terride

1322

fondation de Plaisance, dernière bastide d'Armagnac

